



Comment mettre mon enfant a mon nom

Par **vanessa**, le 27/09/2010 à 16:40

Bonjour, je suis actuellement maman d'un petit garçon de 3 ans. Son père l'a reconnu mais nous sommes séparés et ne s'en soucie jamais. Maintenant que j'ai rencontré quelqu'un, est-ce que mon fils l'appelle papa ? Il n'est pas content, je peux comprendre, mais dans ce cas, on ne ignore pas son enfant pendant plusieurs mois même année, il fait une apparition tous les 6 mois ou plus aujourd'hui mon ex-beau-père est lui-même venu me poursuivre pour avoir mon fils. Est-ce que le juge va prendre en compte l'absence de son dernier ? Le fait que sur mon jugement rendu après notre séparation, le père n'a aucun droit de visite, de logement et ne verse pas la pension alimentaire.

Par **mimi493**, le 27/09/2010 à 16:49

Il n'est pas normal de laisser un enfant appeler un autre homme "papa". Ça pourrait vous être reproché (au niveau éducatif c'est mauvais). Trouvez un autre nom "papili", "papou", "daddy" (c'est à la mode) etc. Vous dites "mon ex-beau-père", donc vous étiez marié ??? Si non, dites "le grand-père de mon enfant". Le juge prendra, évidemment en compte, l'absence du père, le fait qu'il ne contribue pas à l'entretien de l'enfant. Prenez les devants et faites une requête en pension alimentaire. Par contre, je ne comprends le "Comment mettre mon enfant à mon nom".

Par **vanessa**, le 27/09/2010 à 18:31

En quelques mots son père biologique n'est pas stable, il boit beaucoup et est très fortement

desinterressez de mon fils maintenant non je n etais pas marier nous avons juste vécu en concubinages pendant 8mois il ma plusieurs fois menacer est taper j ai deja depose plainte il n est pas un exemple pour son enfants j ai tres peur que mon enfant est destabiliser car il la deja etait quand je lui ai donner plusieurs chance de le voir mon petit la meme repousser car il etait alcoolisée alors maintenant je reagit pour le bien de mon fils est non dans mon interet oui je voudrais lui enlever son nom je ses que c est tres dur mais mon fils ne merite pas d etre si mal comme il l a deja etait le grand pere de mon fils n a vu que 3 fois le petit et aujourd hui il voudrais l avoir un week end sans ma presence il faut etre juste parfois mon enfant n est pas un jouet merci pour votre renseignement

Par **mimi493**, le **27/09/2010** à **21:11**

Vous ne pouvez pas changer le nom de votre enfant. Vous pouvez lui accoler le votre, à titre d'usage. Dommage d'avoir laissé l'enfant avoir le nom du père, et non le votre (il suffisait de le reconnaître en premier et de refuser la déclaration conjointe) Pour le reste, qu'il fasse une requête au JAF pour avoir des droits d'hébergement s'il n'en a pas déjà (dans ce cas, vous devez les respecter et faire, vous, une requête, pour supprimer ces droits). Vous argumenterez pour qu'il n'obtienne pas satisfaction (l'avocat n'est pas obligatoire, mais c'est préférable)

Par **vanessa**, le **28/09/2010** à **09:40**

merci beaucoup pour votre aide mimi